Mairie de Casteljaloux 47700 CASTELJALOUX
TÉL. 05 53 93 48 00
www.mairie-casteljaloux.fr

ARRETE N°: 0148T/2026

ARRETE DE CIRCULATION

Le Maire de Casteljaloux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande présentée par **FREE réseau, 24 avenue des Mondaults 33270 FLOIRAC**

Vu le document d'instruction d'une demande d'occupation du Domaine Public.

Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique ainsi que celle des personnels chargés d'exécuter les différentes interventions,

ARRETE

Article 1er : **FREE réseau, 24 avenue des Mondaults 33270 FLOIRAC** est autorisé à occuper temporairement le domaine public pour :

☐ Travaux n'excédant pas 4h et ne nécessitant qu'une occupation minimum du domaine public (véhicule, échelle, tréteaux, …) Les ouvertures dans le sol et les dépôts en tous genres sont interdits.

Le domaine public doit pouvoir être libéré très rapidement.

☐ Travaux excédant 4 h, mais ne nécessitant pas de déclaration de projet de travaux

☒ Travaux nécessitant une déclaration de projet de travaux auprès des services concernés par des installations proches du chantier : EDF – GDF – France Télécom – Service des Eaux, Service Assainissement, …….

☐ Déménagement

à l'adresse suivante : **12 boulevard Victor Hugo à Casteljaloux**
Du 09/06/2026 (1 jour)

AFFICHÉ ET PUBLIÉ LE :
03 JUIN 2026

Article 2 : Le pétitionnaire devra respecter toutes les prescriptions de circulation, de stationnement et des mesures de sécurité à prendre, mentionnées dans le document d'instruction, d'une demande d'occupation du domaine public, joint au présent arrêté.

Article 3 : **REMARQUES PARTICULIERES**

*Le demandeur sera responsable de tous les accidents, dégâts, dommages qu'il pourra causer ou qui pourraient être causés par ses ayants droits ou préposés, du fait de la non-observation des prescriptions des consignes de sécurité.

* La signalisation et la sécurité aux abords des chantiers / déménagements seront, selon la situation rencontrée, conformes à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1-4ème partie « signalisation de prescription » et livre 1-8ème partie « signalisation temporaire ») et dans tous les cas, **tant à la mise en place qu'à la fourniture**, à la charge et sous la responsabilité des entreprises intervenant sur les chantiers / déménagements.

* Il est interdit de déverser dans les réseaux et sur le domaine public toute substance pouvant causer un danger au personnel d'exploitation, dégrader les ouvrages de collecte et d'épuration ou gêner leur fonctionnement, créer une menace pour l'environnement.

* En cas de mouvement, sur la voie publique, d'engins de chantier ou d'éléments encombrant, le demandeur devra sécuriser ces déplacements par la présence d'une ou plusieurs personnes équipées de gilets fluorescents, qui seront chargées d'interrompre momentanément la circulation automobile et piétonnière.

* Pendant les périodes d'inactivité des chantiers/déménagements, notamment de nuit et les jours non ouvrables, les signaux en place seront déposés quand les motifs ayant conduit à les implanter auront disparu (présence de personnel, d'engins ou d'obstacles).

* Toutes dispositions devront être prises par le demandeur pour enlever immédiatement après exécution des ouvrages, les terres, graviers, ferrailles et matériaux de toute nature qui en proviendraient de manière à rendre le domaine public entièrement propre, libre et dans son état initial.

Article 4 : Toute infraction ou non-respect des articles 2 et 3 ci-dessus, entrainera **la nullité de l'arrêté, l'arrêt du chantier ou du déménagement et exposera le demandeur aux sanctions prévues par la loi.**

Article 5 : Le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Casteljaloux, le Directeur des Services Techniques de la Mairie de Casteljaloux, le Directeur des Services Techniques de la Communauté des Communes, le Pétitionnaire, le Brigadier-Chef Principal de Police Municipale de Casteljaloux et tous les agents placés sous leurs ordres, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

02/06/2026 **Le Maire,**

MAIRIE DE CASTELJALOUX 47700

Julie CASTILLO

AFFICHÉ ET PUBLIÉ LE :

Casteljaloux O DOUCE

MAIRIE DE CASTELJALOUX

Casteljaloux O VIVE

148

Document d'instruction d'une demande d'Arrêté de Circulation

Vu la demande présentée par **Free réseau ; 24 Avenue des Mondaults 33270 Floirac** qui sollicite une autorisation d'occuper le domaine public pour :

❑ Travaux n'excédant pas 4h et ne nécessitant qu'une occupation minimum du domaine public (véhicule, échelle, tréteaux, …). Les ouvertures dans les sols et les dépôts en tous genre sont interdits

Le domaine public doit pouvoir être libéré très rapidement

❑ Travaux excédant 4h, mais ne nécessitant pas de déclaration de projet de travaux.

■ **Travaux nécessitant une déclaration de projet de travaux auprès des services concernés par des installations proches du chantier : EDF – GDF – France Télécom – Service des Eaux – Service Assainissement, ….**

❑Déménagement

A l'adresse suivante : 12 Boulevard Victor Hugo à Casteljaloux

Le 09 juin 2026 (Durée : 1 jour)

Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique ainsi que celle des personnels chargés d'exécuter les différentes interventions,

PRESCRIPTIONS DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT ET DES MESURES DE SECURITE

❑ Circulation

❍ .....

■**Si la circulation est possible, sur la zone des travaux : l'entreprise à l'obligation d'assurer l'accès aux services de secours en intervention / aux riverains.**

❑ Fermeture de la rue

❍ Aux heures de chantier (08h00 – 12h00 / 13h30 – 18h00)

❍ Pendant toute la durée du chantier /déménagement

❑ Communication : 5 jours avant le début du chantier, le pétitionnaire devra informer par communiqué papier tous les riverains de la gêne occasionnée par les travaux et des possibilités de circulation sur la zone en chantier. Une copie du communiqué d'information devra être fournie à la mairie (Service Police Municipale).

■ **Stationnement :**

● **Deux places de stationnement réservées au droit du chantier devant le 12 Boulevard Victor Hugo**

■**Mise en sécurité du chantier**

● **Plot de sécurité** ❍ Barrières ❍ Ruban de chantier

■**Matérialisation du chantier (de jour comme de nuit avec vérification régulière du dispositif) :**

Rappel: La fourniture et la mise en place de l'ensemble de la signalisation est à la charge du pétitionnaire.

●**Annonce du chantier par panneaux AK5 – AK3**

❍Route barrée par panneau KC1

❍ Circulation alternée par panneaux CK18 – BK15

❍ Circulation alternée par feux tricolore par panneaux AK17

❍ Circulation alternée manuellement par piquet K10

❍ Flash pour la nuit

❍ Déviation du trafic routier par panneaux KD22a – Kd69a

●**Stationnement interdit aux abords du chantier (hors véhicules liés au chantier) par panneaux BK 6 sur pied**

❍ Vitesse limitée à 50km/h au droit du chantier, lorsque le chantier empiète sur une voie de circulation, par panneaux Bk14

❍ Vitesse limitée à 30km/h au droit du chantier, lorsque le chantier empiète sur une voie de circulation, par panneaux Bk14

❍ Interdiction de dépasser au droit du chantier par panneau Bk3

❑ Organisation d'un cheminement piétonnier sécurisé :

❍ Couvert, dans le cas d'utilisation d'échafaudages

❍ Sur la chaussée, à l'aide de barrières, plots de sécurité

❍ Sur le trottoir ou côté opposé du chantier / déménagement (Panneaux JH)

❑ Mise en place de bâche de protection pour protéger le trottoir et la chaussée des projections de poussières, matériaux, peintures, ….

POLICE MUNICIPALE	OBSERVATIONS	SIGNATURE
Favorable, sous réserve que le pétitionnaire respecte les prescriptions, et les mesures de sécurités énumérées ci-dessus.		

MAIRIE DE CASTELNAU-LE-LEZ ★ POLICE MUNICIPALE ★

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé des transports

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

cerfa
N° 14024*01

Le demandeur

Particulier ☐ Service public ☐ Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐ Entreprise ☑

Nom : ..... Prénom : .....
Dénomination : FREE RESEAU Représenté par : MARCHANDIER Romain
Adresse Numéro : 24 Extension : ..... Nom de la voie : avenue des Mondaults
.....
Code postal 3 3 2 7 0 Localité : FLOIRAC Pays : FRANCE
Téléphone 0 7 6 6 7 9 7 4 8 3 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : ___
Courriel : rmarchandier @ iliad-free.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : ..... Prénom : .....
Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....
.....
Code postal _____ Localité : ..... Pays : .....
Téléphone _____ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : ___
Courriel : ..... @ .....

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° ..... Route nationale n° ..... Route départementale n° D21 Voie communale n° .....
Hors agglomération ☐ En agglomération ☑
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : ..... + ... ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : ..... + ... ☐
Adresse Numéro : 12 Extension : ..... Nom de la voie : BOULEVARD VICTOR HUGO
.....
Code postal 4 7 7 0 0 Localité : CASTELJALOUX

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☑ Si oui indiquer la référence : .....
Description des travaux : Instalation fibre optique pour un particulier avec utilisation nacelle sur voirie - besoin du blocage de places de stationnement devant le 12 BOULEVARD VICTOR HUGO 47700 CASTELJALOUX
.....
.....
Date prévue de début des travaux : 0 9 0 6 2 0 2 6 Durée des travaux (en jours calendaires) : 0 0 1

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 0 0 1 Date de début de réglementation 0 9 0 6 2 0 2 6
Restriction sur section courante ☑ Restriction sur bretelles ☐
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☑ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☐
Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐
Circulation alternée : Par feux tricolores ☐ Manuellement ☑
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☐ largeur de voie maintenue ___
Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s) ___

Interdiction de :

Circuler	Stationner	Dépasser
Véhicules légers ☐	véhicules légers ☑	véhicules légers ☑
poids lourds ☐	poids lourds ☑	poids lourds ☑

Vitesse limitée à : ☐☐ km/h

Itinéraire de déviation *(à préciser par sens)* :

.....

.....

.....

.....

Autres prescriptions :

.....

.....

.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☑ Une entreprise spécialité ☐

Nom : ..... Prénom : .....

Dénomination : FREE RESEAU Représenté par : MARCHANDIER Romain

Adresse Numéro : 24 Extension : ..... Nom de la voie : avenue des Mondaults

.....

Code postal 33270 Localité : FLOIRAC Pays : .....

Téléphone 0767979483 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : ☐☐☐

Courriel : rmarchandier @ iliad-free.fr

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☑

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000ème ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500ème ☐ Schéma de signalisation ☑

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000ème ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☑

Fait à : ... Le : 26 05 2026

Nom : MARCHANDIER Prénom : Romain Qualité : Conducteur De Travaux

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

Zimbra **policemunicipale@mairie-casteljaloux.fr**

Fwd: [FREE RESEAU] Demande arrêté de voirie - 12 BOULEVARD VICTOR HUGO 47700 CASTELJALOUX - 18210667

De : Géraldine PERISSINOTTO <g.perissinotto@mairie-casteljaloux.fr> mar., 26 mai 2026 15:24

2 pièces jointes

Objet : Fwd: [FREE RESEAU] Demande arrêté de voirie - 12 BOULEVARD VICTOR HUGO 47700 CASTELJALOUX - 18210667

À : POLICE MUNICIPALE CASTELJALOUX <policemunicipale@mairie-casteljaloux.fr>

Géraldine PERISSINOTTO
Secrétaire des Services Techniques
Mairie de Casteljaloux - 12 rue du Souvenir Français
47700 CASTELJALOUX
Tel : 05.53.93.48.11

De: "ACCUEIL MAIRIE CASTELJALOUX" <accueil@mairie-casteljaloux.fr>
À: "Géraldine PERISSINOTTO" <stm@mairie-casteljaloux.fr>
Envoyé: Mardi 26 Mai 2026 15:19:28
Objet: Fwd: [FREE RESEAU] Demande arrêté de voirie - 12 BOULEVARD VICTOR HUGO 47700 CASTELJALOUX - 18210667

De: "Romain MARCHANDIER" <rmarchandier@iliad-free.fr>
À: "accueil" <accueil@mairie-casteljaloux.fr>
Cc: "Jeoffroy BONNET" <jbonnet@iliad-free.fr>, "Olivier LAYRISSE" <olayrisse@iliad-free.fr>, "Matthieu BARDOULAT" <mbardoulat@iliad-free.fr>
Envoyé: Mardi 26 Mai 2026 14:45:26
Objet: [FREE RESEAU] Demande arrêté de voirie - 12 BOULEVARD VICTOR HUGO 47700 CASTELJALOUX - 18210667

Bonjour,

Nous avons besoin pour un de nos clients d'effectuer une installation de la fibre optique sur le réseau télécom existant avec utilisation d'une nacelle K32.
Nous devons bloquer des places de stationnement au niveau du logement de notre abonné au 12 BOULEVARD VICTOR HUGO 47700 CASTELJALOUX

Une circulation alterné sera mise en place lors de l'intervention sur le boitier de branchement

se trouvant en face au 13 BOULEVARD VICTOR HUGO 47700 CASTELJALOUX

Vous trouverez en PJ la demande CERFA + photo pour expliquer les travaux.

Date : 09/06/2025
Heure : de 08H à 10H
Adresse : 12 BOULEVARD VICTOR HUGO 47700 CASTELJALOUX

Dans l'attente de votre réponse, je suis disponible si besoin de plus d'information.

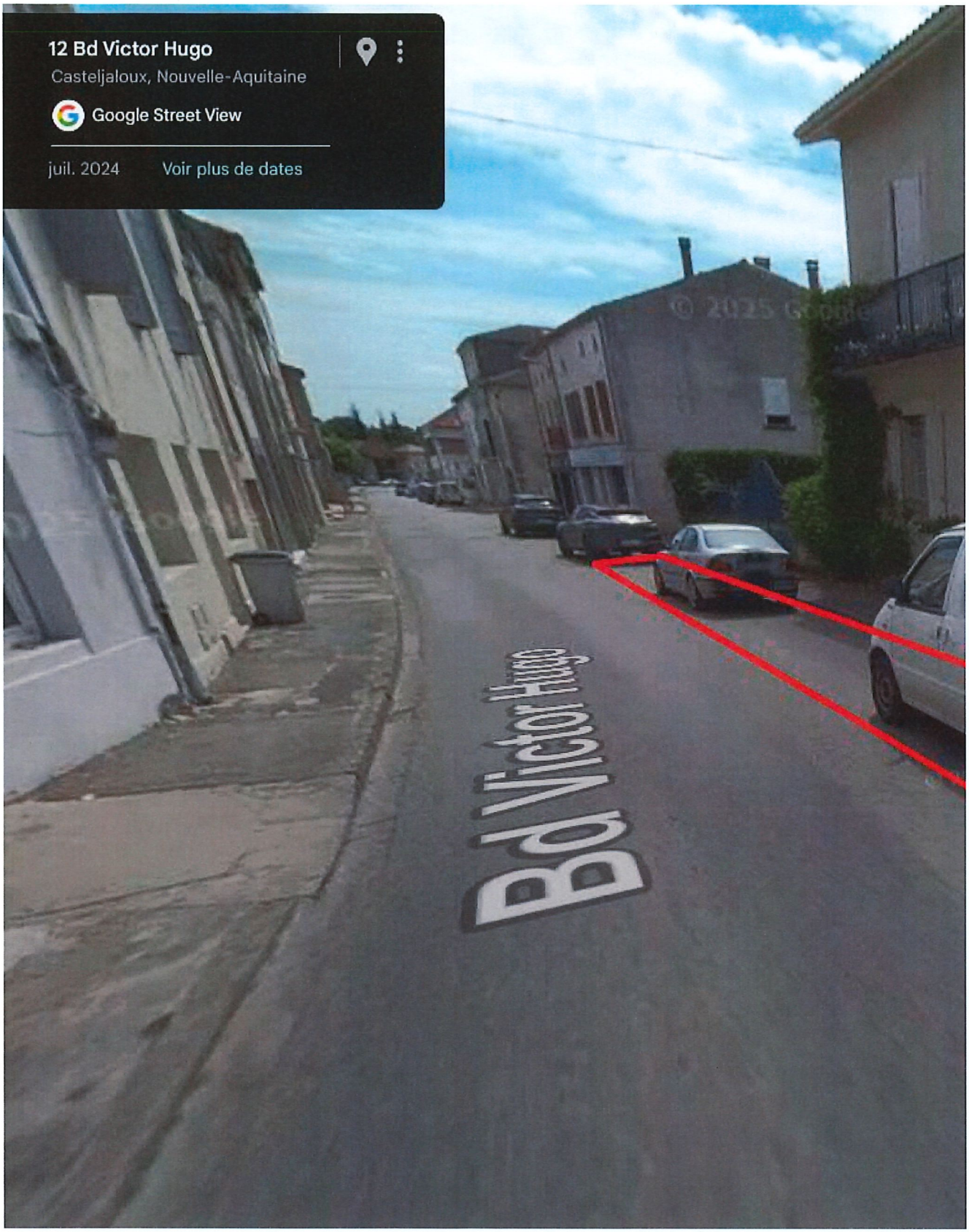

** Quelle que soit son heure d'envoi, ce message n'appelle pas de réponse en dehors des heures de travail.*

Cordialement,

Romain MARCHANDIER
Conducteur de travaux- UPR-CEAQ

24 avenue des Mondaults 33270 Floirac
Mob. : 0766797483

Mail : rmarchandier@iliad-free.fr

free réseau

Ce message et ses éventuelles pièces jointes peuvent contenir des informations confidentielles et sont exclusivement adressées au destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus. Toute diffusion, exploitation ou copie totale ou partielle, sans autorisation, de ce message et/ou de ses pièces jointes est strictement interdite. Si vous recevez ce message par erreur, merci de le détruire et d'avertir immédiatement l'expéditeur. Les entités du groupe ILIAD et l'expéditeur de ce message déclinent toute responsabilité si ce message a été modifié ou falsifié et ne pourront être tenus responsables des éventuels virus ou de son détournement par un tiers.

---

cerfa_14024-01_arrêté de voirie-18210667.pdf
1 Mo
